



**CILSS**

COMITÉ PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

## **FICHE DE PROJET**

**PROGRAMME D'INVENTAIRE, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI  
DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE  
AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST CÔTIÈRE**



**CILSS**

COMITÉ PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

## **FICHE DE PROJET**

**PROGRAMME D'INVENTAIRE, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI  
DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE  
AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST CÔTIÈRE**

Février 1998

# FICHE DE PROJET

## Domaine de concentration : Gestion rationnelle des ressources naturelles

### 1. Intitulé

---

PROGRAMME RÉGIONAL D'INVENTAIRE, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST CÔTIÈRE (Projet IRENE)

### 2. Positionnement dans le PIR 8<sup>ème</sup> FED

---

- Hors concentration
- **Domaine N° 2** : « Gestion rationnelle des ressources naturelles ».
- **Action** : Protection de l'environnement et lutte contre la désertification : Connaissance et suivi des phénomènes majeurs.
- Liens avec d'autres actions du même domaine ou axe :
  - a) Projets nationaux :
    - Projets de gestion des ressources naturelles (PGRN) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Niger, Sénégal. Financement : multidonateurs (un ou plusieurs donateurs par pays).
    - Projets de systèmes d'information environnementale (SIE) : Côte d'Ivoire, Ghana, Mauritanie, Sénégal, Togo. Financement : soutien de plusieurs partenaires en bilatéral ou en pool.

#### 4. Problématique et enjeux

---

Parmi les principales contraintes au développement de l'Afrique de l'Ouest figurent la sécheresse et la désertification au Sahel, le déboisement et la déforestation dans les pays côtiers. A cela s'ajoutent :

- d'autres contraintes sur l'utilisation de l'information environnementale pour les actions de développement, à savoir la disponibilité, la fiabilité, l'accessibilité, et l'intégration effective de l'information sur les différents milieux biophysiques et socio-économiques dans les processus décisionnels de planification, de gestion et de suivi des ressources naturelles et de l'environnement ;
- le manque d'outil pratique et convivial pour soutenir la gestion et le suivi des ressources naturelles et de l'environnement ;
- le déficit aigu, surtout au niveau national, en expertises et en équipement pour traiter l'information sur le milieu et l'intégrer dans les processus décisionnels en rapport avec la gestion et le suivi des ressources naturelles et de l'environnement.

La levée de ces diverses contraintes est indispensable à l'atteinte d'une connaissance suffisante de l'état des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que l'évolution dynamique des différents écosystèmes.

De plus, les tentatives d'introduction au Sahel et en Afrique de l'Ouest côtière des technologies innovantes tels que la télédétection et les systèmes d'information géographique ou les tableaux de bord environnementaux n'ont pas toujours atteint les résultats attendus. L'échange d'expériences et d'informations tant au niveau national que sous-régional n'est réalisable que si l'harmonisation et la standardisation des indicateurs de suivi et d'évaluation (indicateurs biophysiques et socio-économiques) de l'état des ressources naturelles et de l'environnement sont réalisées.

## 5. Politiques régionales d'encadrement du projet

La mise en œuvre du programme doit reposer sur les principes suivants qui sont autant d'objectifs spécifiques à atteindre au même titre que les objectifs et les résultats techniques :

- **L'internalisation** des activités : il est nécessaire que le programme, en fin de course, concoure à la consolidation des pays concernés à poursuivre ce type d'activités ; c'est pour cela que les pays sont responsabilisés dans une première phase à travers leur participation au financement direct du programme, et la mise à disposition des capacités techniques et d'expertise. Chaque pays, de niveau variable par rapport aux objectifs généraux du projet, devra se positionner sur cet objectif d'internalisation et définir sa stratégie à moyen et long terme.
- **La décentralisation ou le principe de subsidiarité** implique une gestion séparée des deux niveaux national et sous-régional.
- **La transparence** des résultats atteint dans chacun des pays et au niveau régional doit être bien respectée de manière à suivre objectivement l'évolution du programme et son niveau d'efficacité comme outil de développement durable.
- **La valorisation** des résultats doit être le souci permanent de tous les responsables nationaux et sous-régionaux, car ce n'est qu'à travers une valorisation constante de tous les résultats même partiels que l'on pourra mesurer l'impact réel du programme.

En ce qui concerne la coordination, elle sera assurée par deux entités distinctes mais concomitantes : l'une sera régionale et l'autre nationale dans chacun des pays partenaires du programme. Ces deux types d'entités auront des missions telles que décrites dans le document de projet.

De même, du fait de l'unicité programmatique de l'ensemble du projet, et tenant compte de la double implication régionale et nationale, des règles opérationnelles et institutionnelles seront élaborées pour hiérarchiser les responsabilités, et éviter ainsi les blocages techniques institutionnels.

Dans ce cadre, on peut citer les principaux acteurs suivants qui ont des responsabilités institutionnelles pour l'exécution des projets dans le cadre de la Convention de Lomé :

- la coordination des activités d'harmonisation et de standardisation de la nomenclature pour la conception des bases de données et des méthodes, et du format des produits pour l'ensemble de la sous-région ;
- le renforcement et le maintien des capacités nationales et sous-régionales en terme d'équipement, mais surtout en terme de formation (conception et organisation) ;
- le contrôle de qualité de l'ensemble des activités du programme.

**La Coordination Nationale**, dans chacun des pays, doit appartenir à une structure majeure du pays particulièrement impliquée dans la mise en oeuvre de l'information territoriale. Elle est responsable du programme au niveau national et sert de d'interface technique avec le volet régional.

**La Composante nationale**, dans chaque pays, sera organisée autour d'un réseau national d'information sur le milieu naturel (utilisateurs de l'information géographique pour la gestion et les ressources naturelles et l'environnement du pays, structures nationales d'appui technique) animé par la coordination nationale.

## 6. Cadre institutionnel

---

- **Maître d'ouvrage et Ordonnateur régional** : Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), représenté par le Centre Régional AGRHYMET, agissant au nom comme Ordonnateur régional délégué.
- **Pays participants** : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sierra Leone, Sénégal, Tchad et Togo.
- **Dispositions prises** : Tous les pays participants ont adhéré au programme IRENE lors de l'atelier de validation de juillet 1997 à Niamey (Niger) et lors de la réunion des Ordonnateurs nationaux à Conakry (Guinée) en décembre 1997. Tous ces pays membres du CILSS et de la CEDEAO ont signé la Convention de Lomé IV.

## 7. Financement

---

- **Montant global** : 30.801.025 Ecus dont
- **PIR** : 16.368.525 Ecus
- **PIN** : 14.432.500 Ecus.